

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

28/04/2010

Objet : L'an deux mille dix et le vingt-huit avril à dix sept heures trente
cotisations 2010 Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
participation des Communes Monsieur Jean THAON

N° 1004/03 Présents ou représentés :
MM. THAON, MARY, MANFREDI, IPPOLITO, LEMOUTON, CONCAS,
CORNIGLION & MMES MURRIS, EL HEFNAOUI, FLAVIEN-COHEN

Tarifs forfaitaires et annuels non remboursables

1. ELEVES		DROITS D'INSCRIPTION ANNUEL		
		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
TARIFS		Enfants (- 18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
Année scolaire 2010/2011				
A	CURSUS INSTRUMENTAL	315 €	535 €	640 €
B*	COURS COLLECTIFS ENFANTS ou Instrument supplémentaire	185 €	C**	PRATIQUE AMATEUR ADULTES
				COURS COLLECTIFS ADULTES
				315 €
D	ATELIER VOCAL ⁽¹⁾ , ORCHESTRE, 2 ^{EME} COURS COLLECTIF	125 €	Frais de dossier : 25 € (gratuité pour la 3 ^{eme} inscription dans une même famille)	

- Tarif étudiant : 70% du tarif adulte
- Tarif dégressif applicable seulement sur les tarifs A et B, dans une même famille pour l'année en cours : 2^{eme} inscription – 10 %, 3^{eme} inscription – 20%, etc ... Le pourcentage s'appliquant dans l'ordre d'arrivée des dossiers

(1) Pour 2 cours de pratique vocale suivis tarif : 200 €.

2. PRETS D'INSTRUMENT : 75 € (1^{ere} année), 115 € (2^{eme} année)

3. COMMUNES : 460 € par an et par enfant inscrit en janvier 2010
460 € par an et par classe pour les Ecoles Primaires

VOTES : Pour = 20 / Contre = 0 / Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président
Jean THAON

